

Élection au conseil documentaire de l'université d'Aix-Marseille Collège A

Vous aurez à élire prochainement vos représentant.e.s des personnels du service commun de la documentation pour le conseil documentaire.

Notre liste indépendante se compose de deux personnes appartenant au corps des bibliothécaires.

Nous sommes motivées pour vous représenter au conseil documentaire de l'Université pour le collège A.

Notre liste :

- Gaëlle LENFANT, département Économie et gestion
- Christophe THIBAUT, département Droit et science politique

Nous nous engageons à représenter tous les personnels des bibliothèques, quel que soit leur statut (ITRF, personnel de bibliothèque, CDD, CDI, ANT, certifié, etc.) en lien, autant que possible, avec les représentant.e.s des usagers (étudiants, enseignants chercheurs)

Nous aurons à cœur de vous informer et de recueillir vos avis sur les sujets qui seront abordés à ce conseil, pour s'y faire vos porte-parole.

Les missions du conseil documentaire

Le conseil documentaire se prononce sur le contenu et les modifications du règlement intérieur.

Il vote le projet de budget du service.

Il est tenu informé des crédits documentaires des organismes associés et de leur utilisation.

Il est consulté sur les projets de convention avec les organismes extérieurs, relatifs à la documentation et à l'information scientifique et technique.

Il élabore des propositions en ce qui concerne la politique documentaire commune de l'université, en particulier pour ses aspects régionaux.

Compte-tenu de ces missions, le rôle des représentant.e.s que vous allez y élire y sera très important. L'université a forcément des implications sur l'organisation de notre SCD, et en conséquence pour ses personnels.